



Le 3 novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

PERSONNEL DU GOUVERNEMENT

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

CHANGEMENT CLIMATIQUE

M. K. Arseneau

L'hon. M. Crossman

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

POLICE

M. Austin

L'hon. M. Flemming

GOUVERNEMENT

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

L'hon. M. Higgs

M. Austin

L'hon. M. Higgs

[Traduction]

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je dois dire qu'hier était une journée plutôt forte en émotions. C'était une journée très éprouvante, en raison des discussions et des conversations avec les 4 000 employés qui voulaient être au travail. Aucune société ne veut connaître une telle situation.

Il ne devrait pas y avoir d'employeurs qui veulent punir leurs employés et leur manquer de respect. Le processus de négociation collective est un droit, mais il est encore plus important de le mener de bonne foi. Hier, le premier ministre nous a dit à tous et par l'intermédiaire des médias... Eh bien, il a fait quelques observations. Cela porte beaucoup à confusion, mais il a bien dit qu'il voulait retourner à la table des négociations. Depuis hier, qu'est-ce qui a été fait pour ramener les gens à la table des négociations? Le premier ministre a-t-il téléphoné?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, la situation est regrettable, cela ne fait aucun doute. Les négociations s'inscrivent dans un processus auquel les deux parties doivent participer de bon gré. Nous devons tous reconnaître que chacun d'entre nous a des limites quant à la façon dont nous gérons, dans le présent cas, l'argent des contribuables et quant à la façon dont les dirigeants du syndicat travaillent auprès de ses membres. Personne ne veut une grève en temps de pandémie. C'est vraiment regrettable, en temps de pandémie, de constater des répercussions sur notre système de santé.

Oui, c'est vrai, la plus grande partie de la pandémie est derrière nous. Toutefois, nous sortons de la quatrième vague, laquelle a été notre pire expérience, je dirais. Cependant, au cours de ce processus, nous nous sommes aussi occupés des gens tout au long de la pandémie. Pour beaucoup de gens qui n'avaient assurément pas d'emploi, nous avons veillé à ce qu'ils aient un chèque de paye et nous l'avons fait dans toute la province. Aller jusqu'à dire que nous n'avons pas reconnu et appuyé nos employés... Nous l'avons effectivement fait.

Oui, nous parlons d'une date et d'une réunion cette semaine.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Ce matin, j'écoute le premier ministre essayer de montrer qu'il a de l'empathie, ce qui n'est pas sa marque de commerce depuis qu'il est premier ministre, c'est certain. Il invoque maintenant toujours le prétexte de la pandémie. Oui, nous sommes encore aux prises avec la pandémie. La quatrième vague a été vraiment très difficile. Toutefois, il est premier ministre depuis trois ans — depuis

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

trois ans, Monsieur le président —, et aurait pu régler les questions liées aux conventions collectives. Il a budgété 554 millions de dollars pour les négociations collectives au cours des trois dernières années. Il n'a pas utilisé l'argent en question. Il a choisi de mettre la situation de côté. Il a essayé de parvenir à ses fins mais n'a pas réglé la situation. Oui, nous sommes en pandémie, mais le problème n'est toujours pas réglé.

La question est la suivante : Avez-vous appelé le président du SCFP hier soir pour fixer une date?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, le chef de l'opposition connaît très bien le processus budgétaire, et il sait que des consignes au sujet des salaires y sont prévues. Il sait comment fonctionne l'ensemble du processus. Essentiellement, le tout est fondé sur les conventions à négocier.

Hier, j'ai passé en revue les effets que la pandémie a eus sur nous à cet égard. Même si le gouvernement fédéral a fait beaucoup de battage médiatique au sujet des fonds qu'il avait envoyés à la province et qui n'avaient pas été dépensés, c'est absolument faux. Chaque sou que le gouvernement fédéral nous a donné et plus encore a été mis à la disposition de la population de la province. La somme de 2,3 milliards de dollars a entièrement été affectée aux municipalités, aux particuliers, aux compagnies et ailleurs — chaque sou. De plus, Monsieur le président, la province a dépensé une somme additionnelle de 330 millions de dollars. Le gouvernement fédéral nous a fourni 280 millions de dollars de cette somme ; nous avons donc dépensé plus d'argent dans la province que les fonds que le fédéral nous avait effectivement donnés. Nous avons entendu tout le battage médiatique, et nous avons entendu tout le bruit à cet égard. Des consignes sont prévues...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre essaie de détourner les questions. Il ne veut pas parler des enjeux actuels et du problème des relations de travail avec les employés de la fonction publique. Quant au budget fédéral et aux transferts, nous aurons cette discussion un autre jour.

Les employés en question ne veulent pas être en grève ; ils veulent travailler. Ils demandent une augmentation annuelle de 3 % sur 4 ans. L'augmentation de l'évaluation foncière est en moyenne de 7,7 %, ce qui augmentera l'assiette fiscale de 5,2 milliards de dollars. Vous avez budgété 454 millions de dollars au cours des 3 dernières années pour les conventions collectives. Vous aviez déjà un excédent de 408 millions, l'année dernière, et vous prévoyez un excédent de 160 millions au deuxième trimestre. Les économistes disent



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

qu'il pourrait être de 500 millions, ce qui représenterait donc 1 milliard d'excédent depuis 2 ans. Ces employés n'ont pas de bonnes conditions de travail. Ils ont des salaires inadéquats. Quand allez-vous les rencontrer et régler la situation?

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, encore une fois, nous constatons que le chef de l'opposition cite de nombreux chiffres. S'il y en a qui sont fondés sur des faits, ce ne sont que quelques-uns d'entre eux.

En ce qui concerne la hausse des évaluations, nous effectuons les évaluations, et l'augmentation dans la province est en moyenne de plus de 10 %. C'est la moyenne. Toutefois, Monsieur le président, vous constaterez que les municipalités changent leur taux d'impôt, car les recettes... Voilà où est effectué le changement qui touchera les gens. Il vise le taux d'impôt des municipalités, car ces dernières le modifient à l'heure actuelle. Ce ne sont pas des recettes inattendues que la province recevra en totalité. Les municipalités reçoivent beaucoup de ces recettes additionnelles, et le chef de l'opposition le sait.

En ce qui concerne les prévisions de ce qui s'en vient, je ne sais pas d'où vient le chiffre. Grâce à la somme perçue pour la TVH, nous nous attendons au deuxième trimestre à ce qu'il y ait probablement un excédent de quelques centaines de millions de dollars, peut-être de 200 millions à 300 millions environ. Toutefois, Monsieur le président, on pense à l'avenir et on demande une augmentation de 3 %. Pensez-vous qu'une augmentation de 3 % a été prévue dans le budget?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Vous savez, le premier ministre a dit que seulement quelques-uns des chiffres que j'ai donnés sont fondés sur des faits. Cela veut dire que les données que le gouvernement présente ne sont pas toutes fondées sur des faits. Tous les chiffres ne sont-ils pas fondés sur des faits? Je les ai tirés du budget. Le premier ministre dit maintenant qu'il y aura peut-être un excédent de 200 millions de dollars pour le deuxième trimestre. La semaine dernière, il a dit que l'excédent serait de 160 millions. Le chiffre change d'un jour à l'autre.

Le premier ministre réagit impulsivement et il est perdu. Il est si perdu que, bien franchement, cela devient mêlant. Nous n'entendons rien de la part du ministre des Finances parce que le premier ministre, c'est le ministre des Finances. Il a dit que seulement quelques-uns des chiffres que je viens de citer sont fondés sur des faits. Ils proviennent tous de documents du gouvernement ; ce sont ses chiffres.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Pouvez-vous, s'il vous plaît, résoudre le conflit de travail? Les employés ont besoin qu'il soit résolu. Les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin qu'il soit résolu. La population mérite qu'il soit résolu.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous pouvons tous nous entendre sur une chose : Il n'est pas difficile de désorienter les Libéraux au moyen de chiffres, car c'est la dernière chose à laquelle ils pensent.

Le chef de l'opposition sait très bien qu'une augmentation salariale de 3 % n'aurait jamais été prévue au budget. Il sait très bien que, lorsqu'on demande une augmentation de 3 % pendant des négociations... Il a fallu deux ou trois ans pour arriver à une augmentation de 2 % au lieu de 5 %. L'augmentation demandée est maintenant de 3 %. Or, de dire que nous n'effectuons pas de travail à cet égard... Au départ, l'augmentation demandée était de 5 % et elle est maintenant de 3 %. Trois syndicats ont accepté une plus petite augmentation. Nous sommes encore en négociation avec deux autres syndicats, et la question qui leur importe, c'est la façon d'améliorer le milieu de travail.

Bien que nous puissions parler de changements, le cas échéant, le chef de l'opposition sait aussi que les remboursements de la TVH proviennent du gouvernement fédéral, étant donné qu'il était au ministère des Finances. Il sait que nous ne savons pas de quelle somme il s'agit avant de la recevoir, et nous ne la recevons pas avant un an. Il le sait. Il peut dire ce qu'il voudra, mais il le sait.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

PERSONNEL DU GOUVERNEMENT

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Je sais que tous les chiffres que j'ai donnés ce matin viennent des documents officiels de votre gouvernement. S'ils ne sont pas vrais, veuillez les corriger. Veuillez les corriger.

J'aimerais vous poser une question. Pendant la fin de semaine, vous avez placé en lock-out des employés du système d'éducation. La Commission du travail et de l'emploi a jugé que c'était illégal. Lorsque vous, en tant que gouvernement — tous les membres du gouvernement —, avez décidé d'agir ainsi, aviez-vous obtenu des conseils juridiques avant de le faire?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Je vais préciser ce que comprenait la décision de la commission et ce qu'elle ne comprenait pas. Dans le système, des employés sont désignés.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

La décision a été prise en fonction du fait que nous n'avions pas légalement le droit de mettre en lock-out les employés désignés. En ce qui concerne les autres employés en lock-out, leur milieu de travail n'est pas ouvert. Les écoles ne sont pas ouvertes. Le débat portait sur le fait de faire travailler les employés désignés qui n'ont pas d'endroit où travailler. Oui, il a été décidé que nous devons les faire travailler malgré la grève. Eh bien, nous devons tout de même les payer pendant la grève.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Toutefois, selon moi, ce qui est pertinent, c'est qu'il y a probablement 3 000 personnes qui ne travaillent pas et qui ne reçoivent pas de salaire en raison de la grève. Il s'agit de l'élément auquel nous souhaitons remédier, mais nous voulions le faire afin d'assurer une certaine stabilité. Nous avons entendu le ministre dire plusieurs fois que, si chaque école dans la province pouvait être touchée à un moment donné, il n'y aurait aucune stabilité, et c'est cela le problème. Nous espérons pouvoir régler la situation pour que les écoles soient rouvertes.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Essentiellement, vous dites que vous avez fait preuve de mauvais jugement, de très mauvais jugement, lorsque vous avez pris la décision. Au début de la pandémie, lorsqu'il y a eu des confinements, vous n'avez pas mis les employés dehors. Ils étaient encore rémunérés. Pourquoi le faites-vous maintenant? Le tout a été orchestré. Vous avez décidé de passer à l'enseignement virtuel, puis, le lendemain, vous avez mis les employés en lock-out. C'est une mesure punitive ; vous essayez de punir les employés. En passant, plus personne n'écoute le ministre. En prenant cette décision, vous avez manqué de jugement, Monsieur le premier ministre, et, selon la décision de la commission, il était illégal de procéder ainsi.

Dites-moi, aviez-vous obtenu des conseils juridiques avant de prendre la décision? Je pense qu'il est important de savoir si vous aviez pris la décision à l'improviste sans avoir obtenu de bons conseils juridiques.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, j'estime qu'il est important de savoir que la décision de la commission a été prise en raison des employés désignés, et non des autres employés mis en lock-out. Il est important de le savoir.

Avions-nous obtenu des conseils juridiques indiquant que nous pouvions prendre la mesure dans son ensemble? Oui. Toutefois, y avait-il des doutes à l'égard des employés désignés et de la possibilité que la décision soit contestée? Oui. Nous avons pensé qu'elle

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

serait contestée, et cela a été le cas. Pourquoi avons-nous agi ainsi? Nous avons agi ainsi parce que nous sommes dans une situation de grève. Voici une nouvelle éclair : Il y a une grève. Que cela signifie-t-il donc? Le choix des employés — nos employés, les gens actuellement en grève — a une incidence d'un bout à l'autre de notre province sur les écoles et sur le système de santé alors qu'il y a une pandémie, ce qui est très dommage. Je dois dire que c'est surprenant et ahurissant qu'on pense à faire cela pendant une grève.

En tout cas, pour ce qui est de mettre en lock-out les employés non désignés, c'est parce que nous n'avons pas de travail pour eux. Leur milieu de travail est fermé. Les écoles ont été fermées ; le lock-out a donc été la prochaine étape logique, Monsieur le président.

[Original]

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, il y a eu 6 décès et 48 cas présumés, ainsi qu'un syndrome qu'on peine à identifier. Plus le temps passe, plus l'affaire du mystérieux syndrome prend de l'ampleur. Après s'être cachée tout l'été, la ministre de la Santé a décidé d'essayer de sauver les apparences, mais, plus elle s'en mêle, plus la ministre complique la situation et plus les gens sont inquiets. C'est rendu que la ministre prend la parole à la place de la médecin-hygiéniste en chef et qu'elle s'ingère partout. Il y a des gens qui meurent, il y a des gens qui sont malades et il y a des familles qui sont rendues au bout du rouleau. Quand la ministre de la Santé va-t-elle cesser de s'ingérer et de politiser ce dossier? Quand va-t-elle laisser les véritables experts médicaux faire leur travail?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci. Je suis reconnaissante de la question.

Monsieur le président, il n'y a aucun doute que nous laissons les experts faire leur travail. En juin, nous avons proposé une enquête à deux volets. L'un de ces volets est une enquête épidémiologique très longue, soit un outil qui donne aux membres du comité consultatif clinique ce dont ils ont besoin pour finir leur travail. Six neurologues surveillent tous les cas. Ils détermineront si nous devons enquêter davantage ou s'il faut poser d'autres diagnostics. Il est très important pour les familles et les patients qui sont touchés par la maladie en question de savoir avec certitude à quoi nous avons affaire. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, ce n'est pas la place de la ministre de la Santé, lors d'une conférence de presse, de répondre à des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

questions spécifiques, mais bien celle de la médecin-hygiéniste en chef. La ministre ne peut pas s'improviser médecin-hygiéniste. Elle doit laisser les professionnels répondre aux questions. Au lieu de faire un « show de boucane » devant les médias, la ministre de la Santé devrait laisser la médecin-hygiéniste en chef, comme je l'ai mentionné, et les experts médicaux, faire leur travail.

A-t-elle pris la peine de contacter les 48 familles touchées et les 6 familles en deuil? Les gens attendent des réponses, Monsieur le président. La ministre devrait se concentrer un peu plus sur les gens et un peu moins sur l'image de son parti et sur sa carrière politique. Quand la ministre va-t-elle appeler les familles? Monsieur le président, voilà la question.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, dans sa première question, le député a dit que je n'étais pas une experte médicale, mais il me demande maintenant d'intervenir. Ma foi.

Un fournisseur de soins de santé s'occupe de communiquer avec les familles. C'est ainsi que les choses ont toujours été faites, et c'est la façon dont ce sera fait. Nous avons créé un comité de surveillance constitué de six spécialistes, soit six experts en neurologie, et nous faisons en sorte que la communauté médicale mène le processus. Lors de la conférence de presse, j'étais accompagnée d'un épidémiologiste et de deux vice-présidents des réseaux Vitalité et Horizon, et ces derniers sont tous deux médecins. Le tout est donc mené d'un point de vue clinique. L'initiative n'est motivée par aucune considération d'ordre politique, et je m'en remettrai toujours aux experts.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, la ministre de la Santé a tellement mis le système en difficulté, que même les familles ne sont pas capables de rencontrer un professionnel de la santé, parce que ce n'est pas possible d'obtenir un rendez-vous. C'est ce genre de travail qu'a fait la ministre de la Santé.

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît. À l'ordre.

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, *W5*, *Fifth Estate*, *Maclean's* et *The Walrus*, tous des médias reconnus à l'échelle nationale, soulèvent des questions sur la façon dont le gouvernement gère toute la situation. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent des réponses et commencent à se demander s'il n'y a pas

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

anguille sous roche. Que cache la ministre aux personnes du Nouveau-Brunswick? Peut-elle nous le dire, ou faut-il attendre de regarder *Fifth Estate* jeudi soir pour en savoir plus?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, une chose est sûre, c'est que nous avons été ouverts et transparents tout au long du processus. Même si nous ne pouvons pas contrôler ce que diffusent les médias ni ce que font d'autres organismes, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le ministère de la Santé et la Santé publique sont très méthodiques dans leur approche concernant la maladie, car il leur incombe de fournir de vraies réponses aux patients et aux familles, pas de leur donner des hypothèses. Ces derniers ont besoin de vraies réponses, et c'est ce que nous avons fourni.

L'enquête épidémiologique est terminée. L'outil est maintenant entre les mains des experts cliniques, qui passent en revue chacun des cas. Les experts présenteront un rapport définitif en janvier. S'il faut prendre d'autres mesures, nous en prendrons d'autres. Nous avons fait appel aux experts nationaux. Nous avons utilisé toutes sortes d'outils avec nos intervenants locaux pour veiller à ce que tout soit fait comme il se doit. Merci, Monsieur le président.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous savons que le premier ministre a dit que, pour mettre fin à la grève, il pourrait présenter une loi forçant le retour au travail, ce qui comprend des dispositions au sujet des salaires. Ma question s'adresse au ministre de la Justice et de la Sécurité publique et procureur général. Nous savons que, en 2015, la Cour suprême s'est prononcée sur la question. La cour a statué sur le droit de grève et la décision unilatérale des gouvernements de retirer ce droit aux groupes de négociation. Voici ce que la cour a indiqué : « Dans notre régime de relations de travail, le droit de grève constitue un élément essentiel d'un processus véritable de négociation collective. » Elle a ajouté qu'« il en constitue une composante indispensable ». Compte tenu de l'arrêt cité, croyez-vous avoir le pouvoir légal de présenter une telle loi ici, au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Merci de la question. Il s'agit en effet d'une question complexe. Il y a divers cas de jurisprudence en la matière. Je peux cependant vous assurer d'une chose : Tant que je serai procureur général et que le gouvernement actuel sera au pouvoir, nous ne prendrons aucune mesure que nous estimons non justifiée par la loi ou qui est contraire aux avis qui nous sont donnés à cet égard. De plus, le procureur général doit défendre l'honneur de la Couronne, et, si nous recevons des avis donnés en vertu des lois du pays sur un sujet en particulier, nous sommes tenus d'agir en conséquence. Je peux vous assurer que reprendre une citation tirée d'une affaire judiciaire, qui énonce en quelque sorte l'évidence, au lieu de déterminer si une loi, un retour au travail, la constitutionnalité ou toute autre



Questions orales

chose du genre... Eh bien, je peux vous assurer que, si une mesure n'est pas justifiée par la loi, nous ne la prendrons pas.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

CHANGEMENT CLIMATIQUE

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Merci, Monsieur le président. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2021 bat son plein depuis dimanche, à Glasgow. Vraisemblablement, c'est la dernière chance pour la classe politique de démontrer qu'elle est sérieuse pour ce qui est de s'attaquer à l'urgence climatique au lieu de nous servir le bla-bla-bla auquel nous sommes dangereusement acclimatés. Le monde est en train de sortir de l'ère des combustibles fossiles, et il est temps pour le Nouveau-Brunswick de suivre le mouvement. Sinon, elle sera une laissée-pour-compte.

Ma question est pour le premier ministre : Quel est le message que le Nouveau-Brunswick apporte à COP 26 et quelles sont ses priorités pour combattre le plus grand enjeu de notre époque, soit l'urgence climatique?

[Traduction]

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci de la question, Monsieur le président. Il est regrettable que nous ne puissions être à Glasgow, en Écosse, cette année en raison de nos mesures coupe-circuit et des choses qui se passent ici. Nous avons hâte de faire le voyage et d'obtenir des renseignements à jour.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est certainement résolu à participer à la recherche de solutions pour lutter contre les changements climatiques. Nous suivons la COP26 pour nous tenir au courant de son déroulement au quotidien et nous constatons que le premier ministre du Canada fait des progrès là-bas. Nous nous réjouissons aussi à l'idée de travailler avec le nouveau ministre. Comme vous le savez, notre province est un chef de file au pays pour ce qui est de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, car nous avons réduit nos émissions de 38 %, et nous nous réjouissons à la perspective d'opérer d'autres changements dans l'avenir. Merci.

[Original]

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Je pense que les parlementaires ont applaudi pour pas grand-chose. Le premier ministre aime répéter ad nauseam qu'il agit pour l'avenir des gens de la province. Or, il refuse de s'attaquer adéquatement à l'urgence climatique. Il ne reconnaît même pas les risques associés à cette urgence. Il n'y a aucune priorité dans ce

Questions orales

que vient de dire le ministre. Il n'y a aucune priorité. Il dit simplement : Je ne sais pas ; nous faisons ceci, et, s'il vous plaît, applaudissez pour me faire bien paraître.

Il est à se demander, Monsieur le président, si le premier ministre croit réellement au changement climatique. Ma question s'adresse donc à nouveau au premier ministre. Qui fait partie de la délégation du Nouveau-Brunswick à COP 26? S'il n'y a personne, pourquoi pense-t-il que le Nouveau-Brunswick est à l'abri des catastrophes naturelles à venir?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, pour ce qui est des mesures prises dans la province alors que nous assurons la transition d'une économie à une autre, nous avons préconisé dans la région de l'Atlantique le projet de boucle de l'Atlantique, qui est un réseau de transmission amélioré visant l'acheminement d'hydroélectricité provenant du Québec et des chutes Muskrat. Le projet nous permettra de satisfaire aux exigences prévues pour 2030, ce qui entraînera la fermeture de notre seule centrale au charbon ou une nouvelle utilisation de celle-ci au moyen de combustible propre. La Nouvelle-Écosse fait de même.

Selon moi, étant donné l'attention que nous portons... Aujourd'hui, j'ai écouté le député parler de l'accent mis sur la recherche relative aux petits réacteurs modulaires. Toutefois, Monsieur le président, nous devons équilibrer nos dépenses quant à la façon dont nous gérons les choses et travaillons dans l'intérêt supérieur de la population de la province et la façon dont nous bâtissons un avenir économique pour la province. À mon avis, il semble y avoir un décalage dans la manière de fournir les ressources pour aider les gens à améliorer leur situation et leur qualité de vie dans notre province. C'est exactement ce que représente l'investissement dans les PRM, soit de l'énergie propre, de l'énergie propre transportable, qui est utilisée partout dans le monde, et qui assure à notre province un avenir économique.

POLICE

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, j'aimerais saisir l'occasion pour remercier Larry Tremblay, ancien commissaire adjoint de la GRC, pour les années de service qu'il a consacrées à la province. J'ai eu l'occasion de rencontrer M. Tremblay cet été pour discuter de questions liées au maintien de l'ordre dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. À la fin de cette rencontre, je n'avais aucun doute que les contraintes budgétaires et le modèle actuel pour le maintien de l'ordre constituaient des questions qu'il fallait régler.

Monsieur le président, même si le ministre de la Justice est convaincu que le renvoi de l'ancien commissaire était nécessaire, j'espère qu'il ne voit pas le renvoi de M. Tremblay



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

comme une quelconque solution permettant de résoudre les problèmes plus vastes liés au maintien de l'ordre dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Les problèmes structurels liés au maintien de l'ordre sont bien plus profonds que cela. Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre peut-il nous dire quels sont ses plans pour réformer le modèle actuel de maintien de l'ordre? Ses plans comprendraient-ils un corps de police provincial?

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. Il est intéressant de noter que, lorsque mon collègue, le ministre responsable de la réforme municipale, sillonnait la province, l'un des messages qu'il a reçus à maintes reprises portait sur la question du maintien de l'ordre dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. La question du député tombe à point. Il s'agit d'une situation que le gouvernement est vraiment déterminé à régler, et il travaille en ce sens.

L'Entente sur le service de police provincial est une entente conclue avec la GRC. Toutefois, c'est la province qui fixe les objectifs, les priorités et les buts. Nous sommes conscients qu'il est possible d'apporter beaucoup d'améliorations. Nous sommes conscients qu'il faut une plus grande collaboration avec les municipalités, et, oui, nous sommes conscients qu'il faut davantage de fonds. Il y a davantage à dire sur le sujet, j'en suis sûr, mais 60 secondes ne suffisent pas.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

GOVERNEMENT

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, la question suivante pourrait être la dernière aujourd'hui. Je ne sais pas. J'ai observé et écouté le premier ministre au cours des trois dernières années, mais aussi au cours des derniers mois. Je veux lui dire que je sais que la fonction de premier ministre peut être accaparante. Il se passe beaucoup de choses. Il y a beaucoup de travail. Lorsque l'on fait de la gestion à outrance, c'est encore pire — c'est encore pire. En fait, lorsqu'on veut tout contrôler et faire de la gestion à outrance, cela peut déraiper et les choses peuvent vraiment se compliquer. Quelques gâchis se produisent dans la province, bien franchement. Je regarde autour du premier ministre, et il y a là toute une équipe. Il y a toute une équipe de ministres et de parlementaires, et nous ne savons toujours pas ce qu'ils pensent de la grève actuelle. Toutefois, voici la question que je veux poser au premier ministre : Que fait véritablement son équipe pour l'aider?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, voilà une question que tout dirigeant pourrait poser à un autre dirigeant, et je suis sûr que je pourrais la poser à tous les gens dans l'entourage du chef de l'opposition... Du côté de l'opposition, bien sûr, les gens



Questions orales

seraient tous enthousiastes, et il n'y aurait aucun problème à l'exception des doléances. L'une des choses qui constituait une force pendant la pandémie, c'est que nous avons effectivement mis cela de côté et nous nous sommes efforcés de prendre des décisions dans l'intérêt supérieur de la province.

À mon avis, dans l'ensemble de mon caucus — et j'ai été ouvert, probablement plus que la plupart des gens, aux discussions en ce qui concerne les différences d'opinions et de points de vue —, il est très évident que, en effet, nous ne partageons pas tous les mêmes opinions. En fin de compte, le premier ministre fait ce qu'il croit être juste selon les renseignements qu'il obtient de son caucus. Nous ne pouvons pas faire progresser la province sans un caucus qui travaille ensemble et obtient des résultats. Je suppose que la différence entre moi et le chef de l'opposition, c'est que les faits m'importent, et, à mon avis, les résultats comptent plus qu'une déclaration indiquant que j'ai fait quelque chose sans aucune preuve.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, c'est intéressant d'entendre ce que le premier ministre est en train de dévoiler en réponse à cette question, ce matin. Vous savez, c'est connu que le premier ministre est un patron et non pas un leader. C'est un patron qui veut contrôler et qui veut prendre toutes les décisions. Il veut certainement faire les choses à sa manière.

Ce que je demande au premier ministre, c'est quel rôle jouent réellement les membres de son caucus dans la prise de plusieurs décisions. Je connais plusieurs parlementaires du côté du gouvernement et je sais qu'ils ont la population et la province à cœur. Et je suis convaincu que les différentes situations problématiques qui existent actuellement... Je veux croire qu'elles n'existeraient pas si le premier ministre écoutait davantage, à tout le moins, son équipe.

Alors, Monsieur le premier ministre, expliquez à tout le monde quel rôle ces ministres et ces simples députés jouent dans le processus de prise de décisions. Ou bien, est-ce le premier ministre qui prend toutes les décisions?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, l'une des choses que je n'ai pas besoin de faire, c'est d'expliquer au chef de l'opposition la façon dont nous travaillons ensemble en tant que caucus. Il connaît le processus et il sait comment le tout fonctionne.

À mon avis, il est important de souligner que nous nous penchons sur des questions laissées de côté par l'ancien gouvernement. Remontons dans le passé et pensons au

Questions orales

gouvernement Gallant, aux Libéraux, à... Je suis surtout surpris que nous n'ayons pas reçu de questions sur le dossier des Premières Nations. Je suis surpris qu'il n'y ait pas eu de discussion sur le dossier de l'exonération ou du remboursement fiscal. Je suis très étonné que les Libéraux n'en aient pas parlé. Il y a beaucoup d'information à examiner à cet égard. Pour une raison quelconque, le chef de l'opposition ne veut pas en parler.

Toutefois, nous nous penchons sur toutes les questions qui touchent la province. Au bout du compte, notre province sera plus forte et sa population, plus unie, mais le chemin pour y arriver est cahoteux, car, lorsqu'il est question de faits au lieu de gestes purement symboliques, la vérité se dégage et il est possible d'opérer un vrai changement. Voilà notre objectif, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Je réponds simplement à une question posée hier par le chef de l'Alliance des gens en ce qui concerne le nombre d'employés représentés par le SCFP qui ne participent pas au régime de pension à risques partagés. Les deux régimes qui seraient convertis en régimes à risques partagés comptent en tout 2 468 participants actifs. Il y a 1 856 membres participants au sein de la section locale 1253 et il y en a 612 au sein de la section locale 2745. Une fois que les régimes auront été convertis en régimes à risques partagés, les membres du personnel à temps partiel y seraient admissibles, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Actuellement, il y a plus de 5 000 membres du personnel à temps partiel, dont la grande majorité sont des assistants en éducation qui pourraient participer au régime. Le personnel à temps partiel peut actuellement participer au régime à cotisations déterminées du GNB qui lui est destiné. L'adhésion à ce régime est volontaire, et seulement 40 % des membres du personnel — environ 2 000 personnes — ont choisi d'y adhérer. La conversion pourrait donner aux personnes concernées, tout comme aux 3 000 membres du personnel à temps partiel qui ne participent à aucun régime, la possibilité d'adhérer au régime à risques partagés, lequel est plus avantageux. Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le député de Fredericton-Grand Lake et chef de son parti a la parole pour une question.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Je remercie le premier ministre de l'information. Je crois comprendre que 2 468... Je crois que c'est le chiffre que vous avez donné concernant la conversion du régime de pension à prestations déterminées en un régime de pension à risques partagés. La question complémentaire que je veux poser, je dirais, concernant la transition est la suivante : Combien cela coûte-t-il

Questions orales

annuellement au gouvernement en raison des versements additionnels qu'il doit faire au titre du régime de pension à prestations déterminées par rapport au régime de pension à risques partagés? Le gouvernement a-t-il, par le passé, financé le régime de façon appropriée par rapport à ce que devraient être ses cotisations?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : La situation est la même que celle des autres régimes à prestations déterminées, lesquels ont fait l'objet d'une conversion il y a plusieurs années. Environ 7 millions de dollars sont dépensés chaque année pour les deux régimes afin de les maintenir à flot. Cette somme s'ajoute aux cotisations normales de l'employé et de l'employeur. Il faut 7 millions de dollars par année pour maintenir le financement des régimes en question à un niveau raisonnable et sûr. Ce que nous proposons et disons, c'est que, si nous convertissons le régime à prestations déterminées en un régime à risques partagés, nous prendrons l'argent et le consacrerons aux 3 000 personnes qui n'ont pas de régime de pension, et ce, en versant au titre du régime de pension la somme qui leur permettra d'adhérer, elles aussi, à un régime. Quel que soit le nombre d'heures de travail que ces personnes font, elles pourront toutes adhérer à un régime de pension.

Monsieur le président, nous pensons que la mesure s'impose. C'est d'ailleurs l'une des impasses concernant la discussion avec le SCFP. Pourquoi ne voudrait-on pas que tous les membres aient un régime de pension? C'est l'une des questions qui doit être résolue au cours de la discussion. Monsieur le président, je pense que c'est la bonne mesure à adopter, et, à mon avis, toutes les personnes concernées seront d'accord avec moi sur la question.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci.